CSMD – 080M C.G. – Question de mourir dans la dignité

Présentation d'un mémoire sur la question de mourir dans la dignité

Par

L'Association d'Églises Baptistes Évangéliques au Québec

Présenté à la

Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité

39e législature, 1re session

par

Michel Michel-Habib et Éric Lanthier

Juin 2010

La position des Églises de l'Association d'Églises Baptistes Évangéliques au Québec sur l'euthanasie et le suicide assisté

Présentation

L'Association d'Églises Baptistes Évangéliques au Québec (AÉBÉQ) représente 82 Églises francophones au Québec de foi Protestante-Évangélique. Les Églises Baptistes de cette Association comptent, au travers le Québec, plus de 8000 personnes, 150 ouvriers dans les Églises dont 100 pasteurs engagés à plein temps pour l'œuvre du ministère. De plus, nos Églises mobilisent près de 3000 enfants et adolescents chaque semaine par nos programmes d'École du dimanche et de groupes jeunesses locaux. Les familles issues de ces Églises sont des gens issus de différents milieux sociaux, sont pour la plupart impliqués dans la société civile et désireuse de préserver notre patrimoine, nos valeurs judéo-chrétiens et dynamiser la culture québécoise. Les Baptistes de l'AÉBÉQ adhère à la foi chrétienne et biblique de plein gré et croient fermement à la liberté de conscience, autant pour eux-mêmes que pour toute autre personne. De par leur foi active, les membres de nos Églises contribuent à former des citoyens respectueux et engagés.

Introduction

Nous sommes très heureux de pouvoir prendre part à ce débat de société. Mourir dans la dignité est pour nous primordial. C'est pourquoi, le débat sur l'euthanasie nous amène à prendre position sur ce sujet éthiquement capital. Nous croyons que les Saintes Écritures démontrent que l'être humain a droit à la dignité dans toutes les étapes de sa vie; c'est pourquoi, nous croyons que le recours à des soins palliatifs de qualité est essentiel pour assurer une dignité humaine correspondante à la valeur de chaque être humain à titre d'individu. Pour nous, mourir dans la dignité ne signifie pas donner la mort à un individu, mais bien accompagner avec compassion une personne souffrante en lui accordant les meilleurs traitements disponibles en toute équité. Nous considérons que l'acte de donner la mort ne peut être considéré comme un acte de compassion ou de dignité, sous aucune circonstance.

Effectivement, nous ne pouvons consentir à enlever la vie d'un individu sans avoir à en considérer l'impact. C'est le rôle des églises chrétiennes d'amener les citoyens à réfléchir sur la dimension éthique entourant ce débat de société. Ainsi, l'Association d'Églises Baptistes Évangéliques au Québec s'est penchée sur la question et est arrivée à un consensus.

NOTRE DÉCLARATION

« Nous affirmons que toute vie humaine est un don de Dieu et par conséquent, sa dignité est inhérente à sa nature. Nous affirmons, de plus, que tout être humain est créé à l'image et à la ressemblance de Dieu; il est plus qu'un animal ou qu'un simple être biologiquement constitué. Nous déclarons que Dieu est en contrôle de notre existence, du nombre de nos jours et du moment de notre mort.

C'est pourquoi, nous croyons que toute forme d'euthanasie active directe ou indirecte doit demeurer un crime au Québec et au Canada. Toutefois, nous nous opposons à toute forme d'acharnement thérapeutique ou à tout traitement auquel un patient ou sa famille n'aurait pas spécifiquement consenti de manière libre, volontaire et en pleine connaissance des avantages et désavantages d'un quelconque traitement envisagé.

Par contre, nous ne considérons pas que la cessation de traitements à la demande d'un patient ou de sa famille soit un acte criminel, s'il s'agit de laisser libre cours à la mort naturelle tout en minimisant les souffrances qui peuvent résulter du processus.

Pour nous, mourir dans la dignité ne signifie pas donner la mort à un individu, mais bien accompagner avec compassion une personne souffrante en lui accordant les meilleurs traitements disponibles, et ce, en toute équité, incluant l'hygiène, l'alimentation et toute l'affection nécessaire ou possible.

Plus spécifiquement

- 1. Nul ne doit décider du moment de sa propre mort ou de la mort de son prochain.
- 2. Celui qui provoque intentionnellement la mort directement ou indirectement en pensant abréger les souffrances d'un malade, ne commet pas un geste de compassion, mais porte atteinte à sa propre dignité humaine. Cependant, tout traitement ayant pour but le soulagement de la souffrance, ne peut être considéré comme de l'euthanasie même s'il peut accélérer le processus de la mort. (Ex. utilisation de la morphine).
- 3. Les êtres humains étant donc tous dignes par nature, personne ne doit les traiter comme des animaux ou un amas de cellules. Tous doivent être traités également et équitablement sans favoritisme liée à la race, la foi ou le statut social.
- 4. Considérant l'état de vulnérabilité de toute personne mourante, toute personne ayant contact avec elle, doit en tout temps tenir compte de cet état et la traiter avec patience et le plus grand respect.
- 5. Chaque individu peut accepter de laisser la mort suivre son cour, en refusant des traitements, et ce, sans contrainte.
- 6. L'État se doit de favoriser les familles, les Églises, les groupes communautaires et les individus à s'impliquer pour contribuer à la dispensation des meilleurs soins palliatifs possibles, pour le bien-être des patients. De plus, la communauté scientifique et médicale devrait mettre tous ses efforts pour trouver des moyens à soulager la souffrance humaine sans accélérer le processus naturel de la mort.

Considérations pastorales et communautaires

La mort et les circonstances menant à la mort sont parfois pénibles, pleines de souffrances diverses. Nos états âme et nos sentiments, nous font prendre conscience de la fragilité de notre humanité. Dans la vie de tous les jours nous agissons comme si nous étions en contrôle parfait de notre vie. La souffrance nous démontre le contraire; elle n'est donc pas opposée à notre dignité, mais elle nous confronte à notre nature humaine et aux obligations que nous avons les uns envers les autres. Nous refusons de restreindre la valeur de la vie humaine seulement à sa possibilité de vivre sans souffrance.

La souffrance nous oblige à faire face aux véritables réalités de la vie, à ce qui est vraiment important incluant les réalités spirituelles. En se rebellant contre la souffrance par l'euthanasie et les subterfuges qui s'y apparentent, nous renions donc la dignité de notre nature humaine et la réalité spirituelle du monde dans lequel nous vivons.

Nous sommes conscients que la mort est souvent souhaitée par des gens qui se sentent seuls, abandonnées et sans espoir au travers de leurs souffrances. L'individualisme, l'éclatement des familles, la solitude et le sentiment d'être abandonné, de ne pas sentir que l'on est précieux pour quelqu'un, ajouté à leur souffrance, amènent certains malades gravement atteints, à la conclusion que la vie ne vaut plus la peine d'être vécu, n'y voyant plus de sens ou d'utilité, ou ne voulant plus être à la charge de leur famille ou à la société,

Conclusion

Considérant que la valeur de la vie humaine est une priorité absolue pour nous, nous croyons que l'État doit continuer à fournir des soins palliatifs de qualité, afin que chaque personne souffrante ou atteinte d'une maladie incurable puisse bénéficier, en toute équité, des traitements pouvant l'aider à vivre sa souffrance en toute dignité. Ainsi, jusqu'à sa mort, tout individu, doit être nourri, doit être abreuvé et doit recevoir les soins hygiéniques appropriés. En s'impliquant auprès des personnes souffrantes, la communauté chrétienne contribuera aux soins des malades, en étant présente et en apportant un soutien et un accompagnement aux personnes éprouvées. C'est ainsi qu'elle manifestera un réel altruisme, digne du nom de Son maître.

Ainsi, nous encourageons les chrétiens à continuer à mettre leur confiance en Dieu dans les moments de souffrances, nous rappelant que notre mort à du prix à Ses yeux, qu'll est compatissant et que si nous avons part à la souffrance, nous avons aussi part à la consolation, tel qu'll l'a promis. En effet, Le Christ a dit à Marthe et Marie qui pleuraient leur frère décédé :

«Je suis la résurrection et la vie; celui qui croit en moi, vivra quand même il sera mort; et celui qui vit et croit en moi ne mourra jamais. Crois-tu cela?»

Face à cette douleur, nous encourageons nos églises et nos familles à s'impliquer socialement dans le soutien aux souffrants pour permettre au plus grand nombre de patients de soulager leur souffrance en offrant soins, services et réconforts. Nous croyons que l'amélioration constante des soins palliatifs fortifiera le courage des gens aux prises avec la souffrance. Lorsque la mort est imminente, il est primordial de faire savoir au mourant qu'il est digne de respect, qu'il est aimé et de lui démontrer qu'il ne sera pas abandonné. Le salut gratuit en Jésus-Christ doit être

présenté à toute personne qui accepte d'en entendre parler avant sa mort et ainsi le préparer à la rencontre de Dieu son créateur.

Le chrétien racheté par la foi dans le sang de Jésus, est appelé à voir, à la fin de ses jours, la mort comme un gain, sachant qu'il verra son seigneur et sauveur face à face. En effet, pour lui, le meilleur est à venir, pas nécessairement dans cette vie, mais certainement dans la vie éternelle qui suit sa mort physique. Voici quelques promesses de Jésus qui rempliront son âme d'espérance et de joie, à l'approche de l'expiration de son dernier souffle :

«En vérité, en vérité, je vous le dis, celui qui écoute ma parole, et qui croit à celui qui m'a envoyé, a la vie éternelle et ne vient point en jugement, mais il est passé de la mort à la vie!» (Jean 5 :24);

«Celui qui croit au Fils a la vie éternelle!» (Jean 3:36);

«Jésus lui dit : Je suis la résurrection et la vie. Celui qui croit en moi vivra, quand même serait mort» (Jean 11 :25)

Définitions de termes

Acharnement thérapeutique

L'acharnement thérapeutique fait référence à l'utilisation de thérapies, de moyens ou de techniques pour maintenir obstinément un être humain en vie.

Euthanasie passive

L'euthanasie passive est une mort provoquée par arrêt d'un traitement contribuant au maintien de la vie du patient agonisant ou atteint d'une maladie incurable.

Euthanasie active

L'euthanasie active est une mort provoquée par admission d'un médicament létal, dans l'intention d'abréger les souffrances s'avérant insoutenables pour le patient.

Euthanasie indirecte

L'euthanasie indirecte fait référence à l'acte d'administrer un produit provoquant la mort non attendu du patient.

Mort

La mort est la cessation de la vie et est elle attestée par la disparition irréversible de l'activité cérébrale.

Mort artificielle

Une personne est en état de mort artificielle lorsque la mort cérébrale est constatée mais que le cœur continue à battre spontanément par l'intermédiaire d'un appareil, permettant ainsi de maintenir les organes en bon état en vue d'un prélèvement.

Suicide assisté

Le suicide assisté est une pratique auquel un patient à recours pour s'enlever lui-même la vie sous la supervision d'un tiers pour s'assurer qu'il meurt sereinement.

Volationnel

Néologisme exprimant la capacité de faire des choix.